



Conseil économique et social

Distr. générale
21 février 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen ministériel annuel : « Mise en œuvre des objectifs
convenus et des engagements pris sur le plan international
en matière de développement durable »**

Déclaration présentée par Sulabh International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2008/100 (à paraître).



Déclaration

Déclaration de Delhi sur l'assainissement, 2007

À la suite du Sommet mondial des toilettes de 2007, qui a été couronné de succès, on a noté qu'il fallait avancer plus rapidement si l'on voulait atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement en matière d'assainissement en 2015. Les participants ont invité les nations à renouveler l'engagement qu'elles avaient pris à Johannesburg en 2002.

Le Sommet mondial des toilettes de 2007 adopte la Déclaration de Delhi sur l'assainissement :

1. Renforcer la prise de conscience et la volonté politique, donner la priorité à l'assainissement durable, insister sur l'importance d'atteindre, entre autres, l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'environnement durable, et persuader les chefs d'État à prendre des mesures supplémentaires à ces fins.

2. Mobiliser les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions financières, les entreprises, les prestataires de services d'assainissement, les organismes locaux et les autres parties prenantes, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour relever le taux de couverture de l'assainissement, par le biais de partenariats et de collaborations renforcés.

3. Entreprendre une collecte de données, un examen annuel, un contrôle et des actions efficaces afin d'intensifier les programmes d'assainissement durable et de renforcer les politiques aux niveaux national et international.

4. Établir et planifier des activités et des orientations nationales spécifiques à chaque pays dans la perspective de l'Année internationale de l'assainissement (2008), en collaboration avec toutes les parties prenantes et les principaux partenaires.

5. Garantir et renforcer l'appui, notamment financier, provenant des budgets nationaux, afin de réaliser des progrès soutenus en matière d'assainissement.

6. Mettre en place et renforcer des institutions liées à la recherche et au développement, ainsi que des ressources humaines à tous les niveaux, afin de créer des activités et des emplois dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

7. Promouvoir la connaissance et l'échange de programmes concernant les comportements et les technologies liés à l'assainissement durable dans toutes les régions.

8. Encourager les gouvernements à définir des buts et des objectifs spécifiques en matière d'assainissement et à faciliter l'accès des collectivités locales et des établissements d'enseignement au financement institutionnel.

9. Organiser des conférences et des ateliers régionaux et sous-régionaux. Décerner des distinctions destinées à reconnaître et à soutenir les initiatives régionales.

10. Mettre en œuvre un programme d'assainissement durable dans le cadre d'une démarche axée sur la demande, et favoriser le fonctionnement efficace des mécanismes de commercialisation.

11. Donner la priorité aux programmes d'assainissement, de santé et d'hygiène dans les établissements scolaires.

12. Mettre en place des installations qui soient adaptées et accessibles aux enfants, et qui répondent aux besoins culturels et régionaux.

13. Prendre en compte, dans chaque région, la problématique hommes-femmes et mettre à la disposition des femmes et des filles des installations sanitaires qui leur soient propres.

14. Favoriser le passage des systèmes d'assainissement basés sur les rejets à des systèmes de réutilisation et de recyclage, en veillant à en contrôler le bon fonctionnement.
